

COMMUNE DE PREMESQUES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.**

Nombre de membres afférents au C.C.A.S. : 17
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12
Date de la convocation : 25/03/2024

Séance du 10 AVRIL 2024

L'an deux mille-vingt-quatre et le dix du mois de Avril à 18 heures et 30 minutes, le C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Président

12 Présents : Y. HUTCHINSON - N. GUISLAIN – C. LEFEBVRE – P. PACCOU - F. BOULANGER – P. CAREY – S. VAN EECKE - C. DELEPLACE – B. BULOT - A. DE BLEECKERE – C. DAVID - A. HOLLANDRE
0 Absents ayant donné pouvoir :
3 Absents excusés : D. DUMONT - C. KNOBLOCH -. – V. DEVLEESSCHAUWER

Secrétaire de séance : B. BULOT**2024 -03 : Vote du Compte Administratif 2023****Rapporteur : Nathalie GUISLAIN****➤ Le Président quitte la séance**

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'arrêt des comptes de l'exercice 2023.

L'assemblée délibérante a reçu, afin d'en prendre connaissance, le compte administratif retraçant l'ensemble des inscriptions budgétaires de l'année 2023 ainsi qu'une note synthétique de présentation.

Le conseil d'administration est appelé à délibérer sur ce compte administratif qui s'établit comme suit :

Budget principal 2023 :

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES
INVESTISSEMENT	9 036.44	12 107.75
FONCTIONNEMENT	9 151.22	14 960.65

Les résultats de l'exercice 2023 sont donc les suivants :

- En section d'investissement : un excédent de 3 071.31 €
- En section de fonctionnement : excédent de 5 809.43 €
- Soit un total pour les deux sections de 8 880.74 €

Le résultat de clôture de l'exercice précédent était de :

- En section d'investissement : déficit de 10 261.75 €
- En section de fonctionnement : excédent de 27 398.12 €
- Soit un résultat de 17 136.37 € (en fonctionnement)

Le résultat global de clôture de l'exercice 2023 s'obtient par l'addition du report des résultats de l'exercice précédent et du résultat de l'année 2023.

Soit :

- En section d'investissement : un déficit de 7 190.44 €
- En section de fonctionnement : un excédent de 22 945.80 €
- Soit un résultat de 15 755.36 €

Il ressort donc pour la section d'investissement un besoin de financement égal à 7 190.44 € qui doit être couvert par une affectation prioritaire de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 (recettes de la section d'investissement).

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 11 avril 2024,

Affiché le 15 Avril 2024

Transmis au contrôle de légalité le 15 Avril 2024,

Ainsi délibéré

Pour copie conforme,

Le Président,
Yvan HUTCHINSON



La Secrétaire de Séance
Brigitte BULOT